



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-361

PUBLIÉ LE 16 MAI 2022

# Sommaire

**Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de  
l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Unité départementale de  
Paris**

75-2022-05-13-00004 - Projet AP portant nomination des membres du  
conseil d'administration (3 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de  
l'environnement, de l'aménagement et des  
transports d'Île-de-France

75-2022-05-13-00004

Projet AP portant nomination des membres du  
conseil d'administration



**PRÉFET  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
l'environnement, de l'aménagement  
et des transports d'Île-de-France**

Unité départementale de Paris

## **ARRÊTÉ N°**

**portant nomination des membres du conseil d'administration  
du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris**

**Le préfet de la région d'Île-de-France  
préfet de Paris  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

- Vu** la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 créant dans chaque département un organisme dit Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) ;
- Vu** le décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement mentionnés au titre II de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ;
- Vu** les statuts du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris, et notamment ses articles 7 et 8 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°75-2019-07-19-004 du 19 juillet 2019 portant nomination des membres du conseil d'administration du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris ;
- Vu** le courrier du 06 avril 2022, du président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, chargée de l'administration de l'État dans le département

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1**

Sont nommés membres du conseil d'administration du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris :

**Au titre des représentants de l'État :**

- Monsieur le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine de Paris, ou son représentant,
- Monsieur le directeur de l'unité départementale de la DRIEAT – direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports -, ou son représentant
- Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France, ou son représentant,
- Monsieur le directeur de l'Académie de Paris, ou son représentant,

**Au titre des représentants du Conseil de Paris :**

- Monsieur Jacques BAUDRIER, Adjoint en charge de la construction publique, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti
- Monsieur Patrick BLOCHE, Adjoint chargé de l'éducation, de la petite enfance, des familles et des nouveaux apprentissages, en charge du Conseil de Paris
- Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, Conseillère de Paris, élue du 15<sup>e</sup> arrondissement
- Monsieur Émile MEUNIER, Conseiller de Paris, élu du 18<sup>e</sup> arrondissement
- Monsieur Christophe NAJDOVSKI, Adjoint en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale
- Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup>

**Au titre des représentants des professions concernées :**

- Madame Cassiane MARIOTTI, élue au conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France,
- Madame Dominique ALBA, directrice générale de l'Atelier parisien d'urbanisme,
- Madame Irène DEMOÛTE, pour la Fédération Française du bâtiment du Grand Paris Île-de-France ,
- Madame Béatrice JULIEN-LABRUYERE, présidente de la fédération française du paysage Île-de-France

**Au titre des représentants des personnes qualifiées :**

- Monsieur Marc BENARD, architecte,
- Monsieur Luc-Emile BOUCHE-FLORIN, urbaniste qualifié OPQU ;

Sont également nommés membres du conseil d'administration du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris :

- un représentant du personnel de l'association avec voix consultative
- six membres élus par l'assemblée générale.

**ARTICLE 2**

Le mandat des membres représentant les professions concernées et celui des personnes qualifiées est de trois ans.

**ARTICLE 3**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n°75-2019-07-19-004 du 19 juillet 2019.

#### **ARTICLE 4**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, dans les deux mois suivant sa publication. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois par le préfet vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Toutefois, l'exercice d'un recours administratif aura pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir à compter de la réception de la décision valant rejet de la demande, ou de son rejet implicite.

#### **ARTICLE 5**

La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, chargée de l'administration de l'État dans le département et la Maire de Paris sont chargées de l'exécution du présent arrêté, chacune en qui les concerne. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/).

Fait à Paris, le 13 mai 2022

**Signé**

La Préfète, Directrice de cabinet,  
Magali CHARBONNEAU